

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350

Compte Rendu du Conseil Municipal du Vendredi 17 décembre à 18h00 dans la Salle des Fêtes
sur Convocation en date du 10 décembre 2021

Présents :

Mesdames Sylvie ALBERT, Claire FAVREAU.

Messieurs Daniel ARROYO-BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Gérard GALLAIS, Fabrice GUILLOT, Pierre TEXIER, Thomas TAVERNIER.

Absents excusés :

Madame Gillian BROOME a donné pouvoir à Daniel ARROYO-BISHOP

Madame Catherine SARRAZIN a donné pouvoir à Sylvie ALBERT

Monsieur Jean-Noël FLEGEO a donné pouvoir à Pierre TEXIER

Monsieur Ludovic ERABLE, Monsieur Philippe GANTHY

Secrétaire de séance : Pierre TEXIER (monsieur le Maire a fait deux fois le tour de l'assemblée, personne n'a souhaité être « secrétaire de séance »).

Ordre du Jour

1- Approbation des comptes-rendus des 29 octobre, 03 novembre et 09 novembre 2021

Monsieur Arroyo-Bishop et madame FAVREAU contestent un grand nombre de points des dits comptes-rendus. Monsieur le Maire dit qu'il ne peut ne pas prendre en compte, pour ce conseil municipal, à la fois le compte-rendu et la menée des débats sur des questions qui n'ont pas été formulées par écrit, à l'avance, et qu'il puisse ainsi « porter la contradiction ».

Il demande à monsieur ARROYO-BISHOP et à madame FAVREAU de formuler leurs contestations par mail ou par courriers.

2- Arrêté 2021-40 du 05-08-2021 transmis par la sous-préfecture de Jonzac – Huis Clos

Monsieur le Maire fait part aux élus d'un arrêté que lui a transmis la Sous-préfecture de Jonzac concernant un administré, de son rendez-vous avec la Sous-préfète de Saint-Jean d'Angély concernant le dit arrêté, de sa demande de conseil auprès de l'avocat de la municipalité et des dispositions qu'il a prises à l'issue.

3- Délibération : Décision Modificative

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative afin d'anticiper certaines dépenses au chapitre 11.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 190 : Instal.géné.,agencements,a	-187,82		
21752 (21) - 194 : Installation de voiries	187,82		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	3 000,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	1 000,00		
6132 (011) : Locations immobilières	1 000,00		
615231 (011) : Voiries	5 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	-10 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Vote : Tous Pour

4- Délibération : Dissolution du CCAS

La délibération du CCAS porte sur une dissolution partielle (une partie des dossiers seraient traités par le secrétariat, plusieurs élu(e)s n'y sont pas favorables dont madame FAVREAU). Le Maire est lui aussi favorable à la transmission totale de la compétence au CIAS (intercommunalité), considérant que la gestion des dossiers sociaux relève de compétences très professionnelles. La délibération est reportée au prochain conseil.

5- Délibération : Installation des Commissions

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'élire de nouveaux conseillers au sein de certaines commissions suite aux récentes démissions.

Après avoir exposé aux membres du Conseil Municipal le nombre de commissions et leurs modalités de fonctionnement. Monsieur le Maire procède à l'installation des commissions et fait appel aux conseillers municipaux. La délibération est disponible au secrétariat de la Mairie.

6- Délibération : Convention de balisage des circuits de promenade et Randonnée Pédestre

La randonnée est un atout important pour favoriser la découverte des patrimoines naturels, historiques et bâtis des communes. Les circuits proposés doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer la sécurité des visiteurs et leur fréquentation puisque les avis sur la qualité des chemins est désormais un facteur de choix des circuits.

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime assure l'entretien du balisage des circuits de Promenade et de Randonnée pour le compte des communes (balisage jaune). Cette mission, assurée par des bénévoles, ne peut plus être financée par la vente de topoguides vu la part de circuits recherchés sur les outils numériques. Aussi, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Charente-Maritime propose que chaque collectivité compétente finance cet entretien à hauteur de 10 € par kilomètre et par an.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le financement de l'entretien du balisage des chemins de la commune de ... dans les conditions exposées,
- de l'autoriser à signer la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Vote : Tous Pour

7- Délibération : Modification des statuts du SDEER

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral no 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

Vote : Tous Pour

8- Délibération : Financement des Journées du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 26 juillet 2021, le plan de financement a été adopté à l'unanimité.

Aujourd'hui, il convient de finaliser ce plan et de régler la prestation des Baladins du Comté de Taillebourg et celle de l'étudiante dans le cadre des visites guidées.

Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif aux membres du Conseil Municipal.

Après avoir exposé les détails du financement, les membres du Conseil Municipal :

- Valide le plan de financement définitif,
- Autorise Monsieur le Maire à verser 500 euros aux Baladins du Comté de Taillebourg au titre de leurs prestations durant les Journées du Patrimoine,
- Autorise Monsieur le Maire à verser 150 euros à Chloé Olivier qui a assuré les visites guidées durant les Journées du Patrimoine,
- Autorise Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention à la Région.

Vote : Tous Pour

9- Délibération : Participation financière Happy Nature

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention sous forme d'arrêté a été signée par lui et M. Ponceau, représentant l'entreprise Happy Nature, dans le cadre de l'occupation du domaine public sur les bords de Charente.

Cette convention a été validée le 20 mars 2021.

La participation financière de Happy Nature était régie par le paiement d'une redevance calculée sur les dépenses d'électricité et d'eau potable.

Considérant les factures de Total Direct Energies (Quais et Sanitaires Route de la Brossardière) d'un montant total de 563,08 euros,

Considérant les factures de l'Entreprise Marie d'un montant total de 1190,35 euros,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le montant de 350,00 euros.

La convention signée avec Happy Nature étant reconductible durant 3 années, la participation forfaitaire de 350,00 euros sera due chaque année par Happy Nature pour l'installation du compteur électrique majorée de la consommation d'électricité et d'eau.

Des frais supplémentaires pourront être ajoutés à ce montant suivant l'arrivée des factures.

Vote : Tous Pour

10- Délibération : Convention d'utilisation des locaux Maison du Parc

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'actuellement les locaux de la Maison du Parc sont utilisés par la CDC Vals de Saintonge, le matin et le soir dans le cadre de la garderie.

Une convention tri partite est nécessaire avec le SIVOS et la CDC Vals de Saintonge.

Monsieur Ganthy, en charge du dossier, étant absent, Monsieur le Maire propose de reporter la délibération à une séance ultérieure. Il souhaite toutefois que sur ce modèle, une convention soit signée avec tous les autres utilisateurs des locaux municipaux.

11- RdV du 05 Novembre avec le conseiller de la DDFiP et RdV du 15 Novembre avec madame la Sous-préfète

Monsieur le Maire fait part de son rendez-vous avec la Sous-préfète, 2 points ont été essentiellement évoqués :

Le premier point est à l'ordre du jour n°2 du présent compte-rendu.

Le deuxième point évoqué est la venue à Taillebourg, le 05 Novembre, du conseiller de la DDFiP pour nous entretenir sur le budget de la commune de Taillebourg et nous interpellier clairement sur le fait que le budget de Taillebourg ne pourrait pas supporter les dépenses de fonctionnement du projet, en l'état, de la future école.

12- Projet « Terra aventura » sur Taillebourg

Des amateurs du jeu grandeur nature « Terra aventura » propose une expérience sur une durée donnée d'un parcours du jeu sur Taillebourg. Le conseil municipal est favorable sous certaines contraintes (occupation du site du Château).

13- Projet convention avec la Fondation du Patrimoine

Monsieur ARROYO-BISHOP nous fait part d'un projet de convention proposé par la Fondation du Patrimoine qui, en résumé, verrait la commune déposer une somme sur un compte (gestion des fonds et des dossiers par la Fondation du Patrimoine) pour que les propriétaires privés puissent bénéficier de subventions pour la réfection de leur patrimoine.

Monsieur ARROYO BISHOP est contre la mise en place de cette convention. Monsieur le Maire est aussi contre considérant que la municipalité de Taillebourg n'a pas les moyens d'injecter des fonds publics pour la gestion du patrimoine privé. Il souhaite toutefois que nous conservions l'adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine.

14- DECI – lancement de la commande (subvention DETR et Département)

La subvention DETR ne sera finalement que de 50% (60% demandé conformément à la situation ZRR), celle du département de 20%.

Les travaux de la première tranche de mise en place des réservoirs d'eau pour l'incendie (Bâches) vont débiter au printemps.

15- Projet aménagement Rue Aliénor d'Aquitaine-limitation tonnage et vitesse

L'esquisse du projet élaboré par le syndicat départemental de voirie a été envoyée à chaque élu.

Monsieur ARROYO-BISHOP ne le trouve pas très intéressant. Madame ALBERT trouve que ce projet « *est toujours mieux que rien* » et elle souhaite une amélioration de la situation actuelle.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est qu'une esquisse qui va être soumise à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France et que cette esquisse sera mieux développée dans le cadre d'un avant-projet avec les indications de l'ABF.

La question financière sera aussi évidemment un des facteurs de décision.

Concernant la limitation de tonnage demandée par un administré, elle n'est pas envisageable.

Un devis sera établi toutefois pour placer deux brises-vitesses entre le 15 et le 19 rue Aliénor d'Aquitaine (Jardin) et entre le 63 et le 67 rue Aliénor d'Aquitaine (Jardin). Ces deux brises- vitesses seront de type démontable en cas de trop fortes nuisances. L'achat définitif et la pose feront l'objet d'une délibération.

Madame FAVREAUX sollicite la pose, dans les rues, d'autocollants rappelant les tarifs d'amende pour les « crottes de chien ».

16- Panneaux SNCF / Passage à niveau

Le Maire informe que la SNCF a sollicité la municipalité pour l'achat et le remplacement de panneaux de passages à niveau en agglomération (sous la responsabilité de la commune). Il y en a pour une somme d'environ 2000 €.

17- Débroussaillage Site Patrimonial dans le cadre du diagnostic

L'architecte en chef des MH chargé du diagnostic nous sollicite pour réaliser des travaux de nettoyage et de débroussaillage des remparts dans le cadre du relevé qui sera effectué au printemps.

Monsieur le Maire souhaite profiter de cette demande pour nettoyer les remparts et parcelles au-dessus de la rue Aliénor, mais aussi sous les cours de récréation des écoles qui va sans doute mettre en évidence des désordres dans les constructions.

18- Renouvellement abonnement Panneau Pocket

Il convient de renouveler ou non l'abonnement à l'application « Panneau Pocket ». Le conseil choisi l'offre d'un abonnement de deux ans + un trimestre gratuit.

19- Cimetière (dont réfection du mur d'enceinte)

Monsieur GALLAIS informe d'un quiproquo de deux familles concernant la possession d'une tombe « sans nom », enregistrée dans les anciens dossiers comme « inconnu ». Il informe de la réfection et du nettoyage du mur d'enceinte.

20- Fibre optique – Informatique

Un document qui donne des dates d'accès à la fibre (par lieu géographique) est présenté au conseil.

21- Rétro-projecteur EPSON

Monsieur le Maire souhaite récupérer son rétroprojecteur personnel qu'il avait mis à disposition de la municipalité depuis un certain nombre d'années.

22- TDF nouvelle implantation du réémetteur

Monsieur le Maire informe qu'un éventuel déplacement de l'antenne TDF positionnée sur la maison du parc pourrait avoir lieu.

23- Horaires et jours des Conseils Municipaux

Après consultation du conseil et sous réserve d'un cas d'urgence dans les prises de décisions municipales, les conseils municipaux auront lieu le Jeudi à 18h30.

24- Espace jeux de plein air, terrain de basket

Suite au devis demandé au Syndicat de voirie pour la finalisation du terrain de basket (7800 €), monsieur le Maire considère qu'il est trop onéreux, il propose de le réaliser « en régie » au printemps avec une équipe de 5 à 6 personnes (agents et élus), pour un coût qu'il estime aux alentours de 1000 € (enrobé à froid, compacteur, heures des agents). Monsieur GUILLOT pense que c'est réalisable.

25- Choix des bacs à fleurs place Saint Louis

Monsieur le Maire propose 3 types de bacs à fleurs destinés à remplacer les poubelles sur la place Saint Louis, à l'occasion des changements de types de containers en tout début d'année. Un modèle est choisi par l'assemblée.

26- Obligation de vérification des ponts de la commune, mission du CEREMA

Monsieur le Maire informe de la visite de l'entreprise SITES, mandatée par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), lui-même mandaté par le gouvernement pour une expertise de certains ponts dont la commune a la responsabilité (Le Maire en premier lieu). Cette visite fera l'objet d'un premier rapport, avec sans aucun doute des dépenses d'investissement à l'issue.

27- Vandalisme Local Terrain Foot

Les locaux du Foot ont été une nouvelle fois fracturés, sans doute par des professionnels (démontage de tous les encadrements de portes), mais qui étaient « mal renseignés » et qui n'ont rien trouvé d'intéressant à prendre. L'assurance de la Commune prend en charge les dégâts.

28- Bulletin Municipal – Site Internet

Monsieur le Maire se propose de réaliser la mise en page des prochains bulletins et de voir à certaines modifications avec la nouvelle commission « Bulletin municipal ».

Le contrat de maintenance du site internet arrive à échéance, le maire propose de solliciter un nouveau partenaire et de demander un devis.

29- Rond-Point Maison du Parc – Droit de réponse du Maire

Le Maire a été interpellé par une élue (non présente à ce conseil) sur des décisions prises sans concertation (arasement du rond-point végétalisé au niveau de la Maison du parc).

Il fait le point sur le déroulé du sinistre :

- destruction du parterre par un véhicule de livraison de la cantine du SIVOS
- estimation des dégâts par un organisme agréé (zone classée)
- déclaration aux assurances
- visite des experts prévue uniquement le **30 Décembre**
- etc...

Il rappelle au conseil municipal que ce dernier a voté, à l'unanimité, « 29 délégations au Maire » le 26-05-2020 et que dans ce cadre, il ne rend pas compte minute par minute, fait par fait, de ces prises de décisions.

30- Décisions prises dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire fait état de décisions prises dans le cadre de ses délégations et notamment de la liste des décisions de ne pas aliéner (préemption sur la vente de biens immobiliers).

Fin de séance 22h30